



École Valmy, Le Havre

## Pays d'art et d'histoire Le Havre Seine Métropole

# PATRIMOINE SCOLAIRE URBAIN – 1<sup>er</sup> DEGRÉ INTRODUCTION AU PARCOURS

La première école du Havre est mentionnée dès le 16<sup>ème</sup> siècle. Sous l'Ancien Régime, l'enseignement primaire est le fait des congrégations religieuses ainsi que de maîtres d'école qui louent des maisons en ville pour se loger et faire classe.

Bien que s'impose au 19<sup>ème</sup> siècle l'enseignement laïc et gratuit, Le Havre accuse un déséquilibre en défaveur de l'enseignement public beaucoup plus marqué que dans le reste du pays. En 1865, il existe une seule école laïque dans le quartier de l'Eure. L'action de la municipalité va prendre un virage avec l'arrivée de Jules Siegfried comme conseiller municipal en 1870, qui propose un plan visant à rattraper le retard. Si les écoles religieuses continuent à se développer (écoles Sainte-Anne et Saint-Léon), la ville équipe progressivement ses quartiers d'écoles publiques.

Suivant l'essor économique et urbain du Havre, la tendance se poursuit au début du 20<sup>ème</sup> siècle avec des constructions modernes et élégantes comme l'école Jean Macé (1905) teintée d'Art Nouveau ou, dans des quartiers en plein développement, le groupe scolaire Valmy (1920) dans celui de l'Eure ou l'école Louis Blanc (1934), de style Art Déco, au Val Soleil.

Les bombardements de la seconde guerre mondiale détruisent un grand nombre d'écoles havraises et après-guerre, la ville s'engage dans une vaste opération de reconstruction (ex. groupe scolaire Paul Bert, 1951) qui se poursuit jusque dans les années 1960 (école Dauphine, 1964 ; groupe scolaire Génestal, 1962). Vient ensuite l'équipement des nouveaux quartiers en périphérie tel que Caucrauville avec l'école Edouard Vaillant (1970).

Plus récemment, au 21<sup>ème</sup> siècle, la requalification de certains quartiers anciens et le besoin de s'adapter aux nouvelles normes et exigences sanitaires et environnementales, engendrent une profonde réflexion sur le bâtiment école, son utilisation et son fonctionnement mutualisé avec d'autres services. Le Pôle Molière inauguré en 2014 reflète ces récentes préoccupations.

Retrouvez le détail du parcours sur la carte interactive : <https://jep2020.lehavreseinemetropole.fr>

## GLOSSAIRE

**Anse de panier** : courbe dont l'aspect est proche d'une demi-ellipse, obtenue en raccordant des arcs de cercle de deux rayons différents.

**Appareillage** : manière de disposer les pierres ou les briques qui composent une maçonnerie.

**Arête** : ligne saillante formée par la rencontre de deux surfaces planes ou courbes.

**Aisselier** : dans une charpente de comble, pièce inclinée de soutien et de consolidation rampante (inclinée) de forme droite ou parfois incurvée ; l'aisselier est un lien qui soulage une pièce horizontale et porte sur une pièce verticale ou oblique.

**Cartouche** : motif de moulures plus ou moins ouvragées encadrant un champ qui porte des armoiries ou des inscriptions gravées; se dit aussi d'un ornement qui représente une feuille de papier simulée en bas-relief ou en trompe-l'oeil, partiellement enroulée,

**Chaînage** : Élément d'ossature des parois porteuses d'un bâtiment.

**Demi-croupe** : croupe d'une toiture dont l'égout descend nettement moins bas que les égouts des longs-pans, comme on en voit surtout dans les maisons traditionnelles alsaciennes et normandes.

**En plein cintre** : un arc ou une voûte sont dits en plein cintre lorsque leur courbure est un demi-cercle.

**Fronton** : tympan (surface verticale triangulaire délimitée par les corniches rampantes et la corniche horizontale d'un fronton) encadré par une corniche et des rampants moulurés, qui couronne une façade, un portique, une baie ou une lucarne.

**Fronton curviligne ou circulaire** : fronton composé d'une ligne courbe.

**Imposte** : partie d'une baie située au-dessus des vantaux ouvrants de la porte ou de la croisée.

**Oculus** : petite baie circulaire ou ovale dans un mur, ou au faite d'une voûte (oculus zénithal).

**Queue de Geai** ou croupe Normande : elle se détermine par le non parallélisme des dépassées (avancée de toiture en saillie) en pignon.

**Saillie** : élément, corps d'ouvrage, membre d'architecture qui dépasse d'un plan de référence ou du nu d'une façade : les balcons, corbeaux, corniches, pilastres, contreforts, etc. sont des saillies.

**Serlienne** : baie à imposte cintrée, flanquée de deux baies à linteau droit, en plate-bande.

**Toit à la Mansart** : une charpente à la Mansart dessine une toiture qui comporte généralement 4 versants, formés chacun de deux pentes différentes. On parle alors de toiture à croupes mansardées.